

déclaration d'accident

ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS



Ce document doit être transmis, dûment complété, via volleycorponamur@gmail.com

La procédure pour les remboursements est expliquée en dernière page.

DOSSIER N° : _____

[A] à compléter par le déclarant

1 IDENTITÉ DU PRENEUR D'ASSURANCE (fédération, ligue, etc...)	
L F B S E L	
N° de contrat : 4 5 0 4 6 5 8 0	Numéro de téléphone : 0 4 8 5 5 1 6 1 0 1
Références : _____	
Dénomination précise du club : _____	
Activité pratiquée : _____	
Nom du responsable du club : _____	
Adresse : _____	N° : _____ Bte : _____
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)	
Code postal : _____	Localité : _____

2 IDENTITÉ DE LA VICTIME (en caractères d'imprimerie, s.v.p.)	
Nom : _____	Prénom : _____
M. - Mme - Mlle (biffer les mentions inutiles). Femme mariée ou veuve : nom de jeune fille	
Date de naissance : _____	N° registre national : _____
Adresse : _____	N° : _____ Bte : _____
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)	
Code postal : _____	Localité : _____ Pays : _____
E-mail : _____	
N° de téléphone : _____	
Numéro de compte : _____	
Occupation de la victime au moment de l'accident	
☐ Joueur ☐ Arbitre ☐ Délégué ☐ Officiel ☐ Spectateur ☐ Autres : _____	
Identité du représentant légal (parent, tuteur,...)	
Nom : _____	Prénom : _____
M. - Mme - Mlle (biffer les mentions inutiles). Femme mariée ou veuve : nom de jeune fille	
Adresse : _____	N° : _____ Bte : _____
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)	
Code postal : _____	Localité : _____ Pays : _____
N° de téléphone : _____	
Numéro de compte : _____	
Profession : _____	

3 DATE ET LIEU DE L'ACCIDENT	
Date de l'accident : _____	Jour : _____ Heure : _____ h _____
☐ Pendant l'activité du club précité	
Endroit précis : _____	
☐ Sur le chemin de l'activité	
☐ Déplacement individuel ☐ Déplacement collectif	
Endroit précis : _____	
Moyen de locomotion utilisé : _____	

4 DESCRIPTION DE L'ACCIDENT (causes, circonstances, conséquences et/ou dommages occasionnés)

.....

.....

.....

.....

.....

5 COMPLÉTER CETTE CASE SI UNE AUTRE PARTIE EST IMPLIQUÉE DANS L'ACCIDENT

- S'agit-il d'un tiers assuré ? ☐ Oui ☐ Non
- S'agit-il d'un tiers étranger ? ☐ Oui ☐ Non
- Coordonnées du tiers
Nom : Prénom :
M. - Mme - Mlle (biffer les mentions inutiles). Femme mariée ou veuve : nom de jeune fille
Adresse : N° : Bte :
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)
Code postal : Localité : Pays :
Compagnie d'assurance : N° de police :
- Y a-t-il un autre tiers impliqué dans l'accident ? ☐ Oui ☐ Non
- L'accident est-il dû à une défectuosité des installations ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, à préciser :
- Y a-t-il eu constat par une autorité verbalisante ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, laquelle ?

6 TÉMOIGNAGES

- A. Nom et adresse du témoin de l'accident :
- Nom : Prénom :
M. - Mme - Mlle (biffer les mentions inutiles). Femme mariée ou veuve : nom de jeune fille
Adresse : N° : Bte :
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)
Code postal : Localité : Pays :
- B. Si l'accident n'a pas eu de témoin, nom et adresse du témoin de l'état du blessé et de ses plaintes immédiatement après l'accident :
- Nom : Prénom :
M. - Mme - Mlle (biffer les mentions inutiles). Femme mariée ou veuve : nom de jeune fille
Adresse : N° : Bte :
rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)
Code postal : Localité : Pays :
- S'il y a d'autres témoins (A ou B) vous pouvez nous communiquer leurs coordonnées sur document séparé.
- C. À défaut de témoin A. et B., quand et par qui avez-vous eu connaissance de l'accident ?

7 SURVEILLANCE

- Était-elle exercée par un délégué de la fédération sportive organisatrice ou du club assuré ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, par qui ?
Nom : Prénom :
Adresse : N° : Bte :
Code postal : Localité : Pays :

Fait à

le

Signature du responsable du Club

[B] avis aux victimes d'un accident ou à leurs parents

- 1) Vous avez été victime d'un accident sportif pour lequel Ethias est l'assureur.
- 2) Le contrat d'assurance prévoit le remboursement du coût des soins, par référence au tarif I.N.A.M.I., pour la part excédant les prestations de la mutualité. Sauf exception, seules les prestations reprises au tarif de l'assurance maladie invalidité peuvent faire l'objet d'un remboursement.
- 3) En application des dispositions légales, les médecins et cliniques doivent réclamer le paiement de leurs prestations courantes directement au patient et délivrer les attestations de soins donnés, destinées à la mutualité.
- 4) Sur présentation des notes justificatives et des décomptes de la mutualité, Ethias rembourse, selon le mode de paiement souhaité (n° de compte), le montant de son intervention.
- 5) La victime a la liberté du choix du médecin (ou clinique) quel que soit le médecin qui est intervenu pour les premiers soins.

IMPORTANT

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le cadre ci-dessous ou d'y apposer une vignette de la mutualité et de signer la demande d'autorisation relative aux données médicales.

Nom et prénom du titulaire : _____
Organisme assureur : _____
N° d'inscription : _____

Attention : la loi du 9 août 1963 fait une obligation à tous d'être affiliés à une mutualité. Si ce n'est pas votre cas, nous vous prions de nous faire connaître ci-après les raisons précises.

Toute plainte relative au contrat d'assurance ou à la gestion d'un sinistre peut être adressée à:

- Ethias – Service 1035 Rue des Croisiers 24 4000 Liège fax 04 220 39 65 gestion-des-plaintes@ethias.be
- Ombudsman des assurances – Square de Meeûs 35 1000 Bruxelles fax 02 547 59 75 www.ombudsman-insurance.be

Traitement de données relatives à la santé et/ou autres données sensibles

Vous donnez votre consentement à Ethias pour le traitement des données relatives à votre santé et à celle des enfants mineurs à l'égard desquels vous êtes titulaire de l'autorité parentale ainsi qu'au traitement des autres données sensibles visées par l'article 9 du GDPR et ce, lorsqu'elles sont nécessaires à la conclusion du contrat d'assurance, à sa gestion, à la gestion des sinistres dans lesquels vous ou vos enfants êtes impliqué(s) ainsi qu'à la lutte contre la fraude à l'assurance. Vos marquez également votre accord pour la réalisation éventuelle d'un examen médical unilatéral en cas de sinistre. Ces données seront traitées avec la plus grande discrétion et uniquement par les personnes habilitées à le faire. Les obligations d'Ethias en la matière sont détaillées dans la clause « Protection des données personnelles » reprise ci-après. Ce consentement peut être retiré à tout moment mais cela n'invalidera en rien les traitements de données déjà effectués. Par ailleurs, dans ce cas, Ethias pourrait se trouver dans l'impossibilité de donner suite à vos demandes de conclusion d'un contrat d'assurance ou d'indemnisation de sinistre(s).

Protection des données personnelles

Soucieuse d'appliquer la nouvelle réglementation GDPR protégeant vos données personnelles, Ethias s'engage pleinement à respecter vos droits en la matière. Ainsi, Ethias, en sa qualité de responsable du traitement de vos données personnelles, les rassemble pour les finalités suivantes : gestion des fichiers de la clientèle, évaluation des risques, gestion des contrats et des sinistres, opérations de promotion et de fidélisation, enquêtes de satisfaction, prospection et profilage, élaboration de statistiques et d'études actuarielles, exercice des recours, gestion des réclamations et des contentieux, exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur et lutte contre la fraude.

Ethias traite vos données sur les bases juridiques suivantes :

- afin de respecter toutes les obligations légales, réglementaires et administratives auxquelles elle est soumise ;
 - dans le cadre de l'exécution de vos contrats ou pour prendre des mesures précontractuelles à votre demande ;
 - pour des raisons qui relèvent de son intérêt légitime, au premier rang desquelles figurent :
 - la lutte contre la fraude ;
 - la connaissance de ses clients et de ses prospects, en vue de les informer de ses activités, produits et services ;
 - la bonne exécution des contrats souscrits par ses assurés ;
 - la sauvegarde de ses intérêts propres et de ceux de ses assurés.
- Dans tous ces cas, Ethias veille alors à préserver un juste équilibre entre ses intérêts légitimes et le respect de votre vie privée ;
- le cas échéant, lorsqu'elle a obtenu votre consentement.

Ces données peuvent être, si nécessaire, communiquées aux catégories de destinataires suivantes :

- vos conseillers (avocats, experts, médecins-conseils, ...) ;
- les collaborateurs et conseillers d'Ethias ;
- les autres entités du groupe, leurs collaborateurs et conseillers ;
- les sous-traitants de quelque nature que ce soit (informatiques et autres), et partenaires commerciaux d'Ethias ;
- tous les prestataires intervenant dans le cadre de l'exécution des contrats et du règlement des sinistres ;
- les banques, les entreprises d'assurances et de réassurance, les courtiers et les bureaux de règlement ;
- les autorités et organismes publics (police, justice, sécurité sociale, ...) ;
- les autorités de contrôle et l'Ombudsman des assurances.

Notre charte Privacy vous fournira des informations plus détaillées sur les destinataires en question.

Ethias ne conserve vos données personnelles que pour la durée nécessaire au traitement pour lesquelles elles ont été collectées. Cela implique que les données traitées sont conservées pendant toute la durée du ou de vos contrat(s) d'assurance, du ou des sinistres(s), la période de prescription légale ainsi que tout autre délai de conservation qui serait imposé par la législation et la réglementation applicable. La durée de conservation varie en fonction du type de données et de réglementations.

Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et en obtenir la rectification au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de votre carte d'identité, adressée à :

Ethias
Data Protection Officer
Rue des Croisiers 24
4000 Liège
DPO@ethias.be

Vous pouvez vous opposer gratuitement et à tout moment à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale et/ou de marketing direct. En outre, dans certains cas bien précis, la réglementation GDPR vous permet, de demander la limitation du traitement, d'obtenir une copie de vos données (droit de portabilité) et d'en demander l'effacement. Ce droit à l'effacement n'est toutefois pas absolu. Pour plus de détails quant à l'exercice de vos droits, nous vous renvoyons à la Charte Privacy disponible sur le site www.ethias.be. Enfin, toute réclamation peut être adressée à l'

Autorité de Protection des Données

Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 274 48 00
www.gegevensbeschermingsautoriteit.be

Fait à _____ le _____

En application de la clause de traitement des données relatives à la santé figurant ci-avant, j'autorise donc Ethias à traiter les données relatives à la santé me concernant ou concernant la personne soignée.

Signature _____

1) Nom et prénom du médecin : _____
(en caractères d'imprimerie s.v.p.)
Adresse du médecin : _____

2) Nom et prénom de la victime : _____
Adresse de la victime : _____

3) Date de l'accident : _____

4) Date et heure du premier examen médical : _____ h _____

5) Lésions : _____
(indiquer la nature des blessures, les parties du corps atteintes)

6) Où la victime est-elle soignée ? _____

7) La victime peut-elle se déplacer ? ☐ Oui ☐ Non

8) Durée probable du traitement : _____

9) Conséquences probables de l'accident : _____
Incapacité temporaire totale de travail _____ jours, soit du _____ au _____
Incapacité temporaire partielle de travail _____ jours, soit du _____ au _____ à _____ %
Prévoyez-vous une guérison complète ? ☐ Oui ☐ Non

10) Estimez-vous que la lésion constatée peut avoir eu pour cause l'accident relaté à la rubrique 4 ? ☐ Oui ☐ Non

11) Y a-t-il concours d'un état antérieur (infirmités, maux ou maladies) ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, lequel ? _____

12) A. Une intervention chirurgicale a-t-elle été pratiquée ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, laquelle ? _____

Dans quel établissement et par quel chirurgien ? _____

B. Une radiographie de diagnostic et/ou de contrôle a-t-elle été faite ? ☐ Oui ☐ Non
Par quel radiologue ? _____

C. Désirez-vous l'intervention d'un spécialiste ? ☐ Oui ☐ Non

13) Observations : _____

Fait à

le

Signature

INFORMATIONS AUX VICTIMES D'UN ACCIDENT (LFBSEL) concernant les remboursements

Le contrat d'assurance ETHIAS souscrit par la LFBSEL prévoit le remboursement du coût des soins par référence au tarif de l'I.N.A.M.I. **pour la part excédant les prestations de la mutualité.**

Nous vous prions néanmoins de noter que cette garantie est accordée pendant 3 ans s'il y a lieu.

Il appartient donc au blessé de payer personnellement les factures et les notes d'honoraires qui lui sont adressées.

Afin de permettre à ETHIAS de calculer le montant de son intervention contractuelle, il convient de lui adresser les notes justificatives. **Veillez prendre connaissance de la procédure ci-dessous.**

PROCEDURE DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ACCIDENT (LFBSEL)

Si vous avez été victime d'un accident sportif dans le cadre d'activités sous l'égide de la LFBSEL, voici la procédure qu'ETHIAS demande à respecter pour toute demande de remboursement.

A envoyer par courrier à ETHIAS, Gestion des sinistres, Rue des Croisiers 24, 4000 Liège ou par mail à gestionsinistres@ethias.be

Afin de permettre une gestion rapide et efficace, il convient, le cas échéant, de leur adresser :

- en cas d'hospitalisation: l'original de la facture complète et détaillée ;
- pour l'éventuel transport en ambulance: la photocopie de la facture avec la quittance de la mutuelle ou la facture originale avec une attestation de non intervention de votre mutuelle ;
- pour les honoraires médicaux : les décomptes de la mutuelle accompagnés éventuellement de la preuve du montant des honoraires réellement payés ;
- pour les frais pharmaceutiques : les attestations de prestations pharmaceutiques remboursables dans le cadre d'une assurance complémentaire et délivrées par votre pharmacien à votre demande ("Mod. 704 F" ou "Mod. BVAC F");
- pour tous les autres frais : les factures originales.

Monsieur Dominique Marchal – lfbssel.assurances@gmail.com

Gestionnaire des accidents sportifs ad interim pour la LFBSEL (*Ligue Francophone Belge des Sports d'Entreprises et de Loisirs*)

Enfin, s'il survient un élément nouveau ou si des séquelles sont conservées, nous vous invitons à nous en informer par l'envoi d'un rapport médical complémentaire.

Ce document confidentiel doit être adressé à notre médecin directeur, le Docteur H. VAN LIEROP (OM Lg 5695), RUE DES CROISIERS 24, 4000 LIEGE. (+ copie au gestionnaire « Accidents » de la LFBSEL via lfbasel.assurances@gmail.com)